Comité Directeur

Procès-Verbal n°16

Réunion de bureau du :	**Mardi 16 mai 2023**
Présidence :	**M. William PONT**
Secrétaire Général :	**M. André VITIELLO**
Présents :	**MM Albert DI RE – Bruno GIMENEZ – Gérard IVORA - Jean PAOLINI - Jean Paul RUIZ - José VIVERO**
Excusés :	
Absent :	
Assiste à la séance :	**Mme Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) – MM Guy BOLARD (Président de la C. de Discipline) – Cyril BOUREAU (Président de la C.D.A) - Bruno GIMENEZ – Jean PAOLINI**

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;
L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraine l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraine la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Prompt rétablissement :
Le Président et les membres du Comité de Direction souhaitent un prompt rétablissement à Mme Béatrice MONNIER et à M. Gérard BORGONI suite à leurs problèmes de santé

CORRESPONDANCE

- F.F.F. :

- Compte rendu de la réunion commune des Collèges Statutaires du samedi 29 avril 2023. Noté

- Courrier du Président Philippe DIALO suite à la finale de la Coupe de France et son organisation. Noté.

- LIGUE MEDITERRANEE :

- Demandant le club qui accèdera au barrage d'accession régional 1 féminin. Transmis à la C. Féminines pour réponse.

- CLUBS :

- AS STE MAXIME : Demandant des renseignements concernant les accessions générationnelle pour la saison prochaine. Transmis au Secrétaire Général

- FREJUS ST RAPHAEL : Suite à la demande du club FUTNET RAPHAELOIS, le club intégrera pour la saison prochaine une section Futnet afin de pouvoir disputer les nouveaux championnats Futnet. Transmis à la C.T.D.

- DIVERS :

- **CDOS :**
>> Invitation à la réunion de printemps des comités qui s'est déroulé le 11 mai 2023. Noté
>> Communication du CNOSF pour appel à candidature pour la seconde promotion du club des 300. Les **Pour candidater, rendez-vous sur le lien** **https://cnosf.franceolympique.com/cnosf/actus/8818-lancement-de-lappel--candidatures-pour-la-2e-promotion-du-club-des-300-.html** du 20 avril au 4 juin.

>> Courrier de Mme Lucienne ROQUES, présidente du CDOS du Var concernant le dispositif « D-PASS ton Handicap ». Noté

- M. Pierre-Andréas DASSE : Faisant acte de candidature à une commission pour la saison 2023/2024. Transmis au Secrétaire Général.

INFORMATIONS

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS ARRÊTEE AU 01 JANVIER 2023

Un mail va être adressé aux clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière arrêté au 01 janvier 2023.

****

Le Président et les membres du Comité de Direction ont appris la démission de toutes leurs fonctions au sein du District du Var de M. Jean REDAUD, membre éminent de la C.D.A qui a œuvré pendant des années au sein de cette même commission et de Mme Laurence BERNARDINI, membre du Département Technique.

Prochaine Réunion Plénière
Le 30 mai 2023

Le Président : M. William PONT
Le Secrétaire Général : M. André VITIELLO